



GIPEAM
Commande publique

MARCHÉ PUBLIC
FOURNITURES&SERVICES

Marché de fourniture, installation et exploitation d'une ligne fibre optique FTTO pour le site du GIPEAM

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

26GIPEAM06

Date limite de remise des plis

29/06/2026 à 12h00

CONTACT

1, rue du Receveur Madi Combo
Lotissement Mlézi,

www.europe-a-mayotte.



1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

GIPEAM

Commande publique

Représentant : Directrice par intérim Satuniadat MASSOUNDI

Adresse : GIPEAM 1, rue du receveur Madi Combo

Lotissement Mlézi 97680 TSINGONI

Téléphone : +262 639 01 05 99

Courriel : marches.gipeam@europe-a-mayotte.yt

L'acheteur agit en tant que **Groupement d'Intérêt Public**

La personne en charge du dossier est : Fayal YACOUB, chargé de mission de la commande publique

■ Description de la prestation :

Le présent marché a pour objet la fourniture, l'installation et la mise en service d'une ligne d'accès Internet en fibre optique (FTTO) pour le site du GIP L'Europe à Mayotte situé à Tsingoni, ainsi que les prestations associées de gestion, de maintenance et de support.

Les prestations incluent notamment :

- **La fourniture et la mise en service d'un accès Internet en fibre optique FTTO**, avec des débits symétriques garantis et une connectivité adaptée aux besoins des services du GIPEAM ;
- **La fourniture et la configuration des équipements nécessaires au fonctionnement de la ligne**, notamment un routeur professionnel et les paramètres réseau associés ;
- **La mise à disposition d'adresses IP publiques fixes** et la compatibilité avec les protocoles et normes réseau requis (IPv4/IPv6, VLAN, QoS, etc.) ;
- **La supervision, la maintenance et l'assistance technique**, incluant la gestion des incidents, les interventions à distance ou sur site et un support technique disponible 24h/24 et 7j/7 ;
- **La mise à disposition d'une plateforme de gestion et de suivi**, permettant notamment l'accès aux factures, aux documents contractuels et aux informations relatives à l'utilisation de la ligne.

■ Allotissement :

Conformément aux dispositions de l'article L.2113-11 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas allouer le présent marché.

Les prestations objet du marché constituent un ensemble techniquement indissociable (fourniture de l'accès fibre optique, installation, équipements réseau, maintenance et support).

Un allotissement rendrait l'exécution des prestations techniquement plus complexe et serait susceptible de compromettre la continuité et la qualité du service.

Le présent marché sera attribué à un opérateur économique.

CONTACT

1, rue du Receveur Madi Combo
Lotissement Mlézi,

www.europe-a-mayotte.yt

■ Caractéristiques principales du contrat :

	Objet du contrat	Marché de fourniture, d'installation, d'exploitation et de maintenance d'une ligne d'accès Internet en fibre optique pour le GIPEAM
	Acheteur	GIPEAM
	Type de contrat	Le contrat est un marché public passé en Procédure adaptée (Article R2123-1 1° - Code de la commande publique). Le contrat fait référence au CCAG techniques de l'information et de la communication. Le terme contrat désigne également le présent document, ses annexes et les autres pièces constitutives du marché.
	Structure	Non alloti
	Lieu d'exécution	Mayotte
	Durée	12 Mois ; reconductible 3 fois 12 mois
	Pénalités	Voir Litige et sanctions CCP
	Variation des prix	Révisables
	Nature des prix	Forfaitaire
	CCP	Voir ~ CDC - Ligne fibre optique - GIPEAM

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Marché à procédure adaptée (Article R2123-1 1° - Code de la commande publique)

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info>.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC : Règlement de la consultation
- AE : Acte d'engagement
- CCP : Cahier des clauses particulières
- DPGF : Décomposition du prix global forfaitaire
- **CDC - Marché Ligne fibre optique - GIPEAM**

CONTACT

1, rue du Receveur Madi Combo
Lotissement Mlézi,

www.europe-a-mayotte.



L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info>. A cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel à l'acte d'engagement.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Variantes :

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter des variantes.

■ Prestations supplémentaires éventuelles :

Le marché ne prévoit pas de prestations supplémentaires éventuelles.

CONTACT

1, rue du Receveur Madi Combo
Lotissement Mlézi,

www.europe-a-mayotte.



■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</i>
Risques professionnels	<i>Une attestation d'assurance de responsabilité civile pour l'année en cours.</i>
Attestation de régularité fiscale	<i>Attestation de régularité fiscale, datant de moins de 6mois, délivrée par les autorités compétentes</i>
Attestation URSSAF ou équivalent	<i>Attestation URSSAF, datant de moins de 6mois, délivrée par les autorités compétentes</i>
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Références fournitures et services	<i>Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

■ Éléments exigés au titre de l'offre :

L'offre du candidat comporte les pièces ou documents suivants :

- **L'acte d'engagement fourni dans le dossier de consultation, dûment complété**
- **Décomposition du prix globale forfaitaire complétée**
- **Un mémoire technique. La valeur technique sera appréciée sur la base des éléments**

CONTACT

1, rue du Receveur Madi Combo
Lotissement Mlézi,

www.europe-a-mayotte.



renseignés dans le mémoire technique, qui devra être structuré selon les sous-critères suivants :

1 – Organisation et modalités de mise en œuvre du service

Le candidat précisera notamment :

- Les modalités de déploiement et de mise en service de la ligne fibre ;
- Les moyens humains et techniques mobilisés ;
- Les délais de raccordement et d'activation de la ligne ;
- L'organisation mise en place pour garantir la continuité de service.

2 – Caractéristiques techniques de la solution proposée

Le candidat décrira notamment :

- Les caractéristiques de la connexion fibre proposée (débit, symétrie, évolutivité) ;
- Les équipements fournis (routeur, configuration réseau, compatibilité VLAN, IPv4/IPv6, QoS) ;
- La qualité et la fiabilité de l'infrastructure proposée.

3 – Maintenance, supervision et assistance technique

Le candidat précisera :

- Les modalités de supervision et de suivi de la ligne ;
- Les procédures de gestion des incidents ;
- Les délais d'intervention et de rétablissement ;
- L'organisation du support technique (hotline, disponibilité).

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

CONFIDENTIEL - NE PAS OUVRIR
COPIE DE SAUVEGARDE POUR MAPA DE FOURNITURE ET EXPLOITATION D'UNE LIGNE FIBRE OPTIQUE
FTTO POUR LE SITE DU GIPEAM

Société (raison sociale du candidat ou du mandataire en cas de groupement)
GIPEAM :
1, rue du receveur Madi Combo
Lotissement Mlézi
97680 TSINGONI

En cas de remise en mains propres, le candidat devra en amont contacter le GIP L'Europe à Mayotte pour convenir d'un RDV.

Les heures de dépôt des copies de sauvegarde sont :

- Les mardis et jeudis sauf jours fériés, de 9 heures à 16 heures

Pour pouvoir être prises en considération, les copies de sauvegarde doivent parvenir impérativement avant

CONTACT

1, rue du Receveur Madi Combo
Lotissement Mlézi,

www.europe-a-mayotte.



la date et l'heure limites de réception des offres et contenir l'ensemble des pièces prévues dans le présent règlement.

La copie de sauvegarde n'est ouverte que lorsque l'offre électronique :

- comporte un programme informatique malveillant ;
- lorsqu'elle a été reçue de façon incomplète, hors délais, ou n'a pu être ouverte, sous réserve que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des offres.

Lorsque la copie de sauvegarde n'est pas ouverte ou a été écartée (au motif qu'elle contient un programme informatique malveillant), elle est détruite.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents.

■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2153-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

CONTACT

1, rue du Receveur Madi Combo
Lotissement Mlézi,

www.europe-a-mayotte.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

■ Régularisation des offres :

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère	Descriptif
1. Garanties professionnelles et financières	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</i> <i>Une attestation d'assurance de responsabilité civile pour l'année en cours.</i>
2. Garanties techniques	<i>Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé, accompagnée des attestations du destinataire ou, à défaut d'une déclaration de l'opérateur économique ;</i>

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (60 %)	Le Critère du Prix sera apprécié sur la base du montant total du DPGF par application de la formule suivante : $N(i) = 60 \times [P(m) / P(i)]$ dans laquelle : N(i) est la note attribuée à l'offre du candidat (i), (le montant de l'offre est la somme totale TTC du DPGF) P(i) est le prix de l'offre du candidat (i), P(m) est le prix de l'offre la moins disante.
2. Valeur technique (40 %)	La valeur technique sera appréciée sur la base des éléments renseignés dans le mémoire technique, qui devra être structuré selon les sous-critères suivants : 1 – Organisation et modalités de mise en œuvre du service – 15 pts Le candidat précisera notamment : ➤ Les modalités de déploiement et de mise en service de la ligne fibre ; ➤ Les moyens humains et techniques mobilisés ; ➤ Les délais de raccordement et d'activation de la ligne ; ➤ L'organisation mise en place pour garantir la continuité de service. 2 – Caractéristiques techniques de la solution proposée – 15 pts Le candidat décrira notamment : • Les caractéristiques de la connexion fibre proposée (débit, symétrie, évolutivité) ; • Les équipements fournis (routeur, configuration réseau, compatibilité VLAN, IPv4/IPv6, QoS) ; • La qualité et la fiabilité de l'infrastructure proposée. 3 – Maintenance, supervision et assistance technique – 10 pts Le candidat précisera : • Les modalités de supervision et de suivi de la ligne ; • Les procédures de gestion des incidents ; • Les délais d'intervention et de rétablissement ; • L'organisation du support technique (hotline,

CONTACT

1, rue du Receveur Madi Combo
Lotissement Mlézi,

www.europe-a-mayotte.

Critère et pondération	Descriptif
	disponibilité).

Modalités de calcul des notes :

Les critères sont notés : **Sur la pondération.**

La note totale est obtenue par addition des notes des critères sur 100,00

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.info>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (article L.551-1 CJA) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites à l'article L.551-13 CJA) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, en application de l'article 16 de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours à l'encontre des contrats de la commande publique

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

CONTACT

1, rue du Receveur Madi Combo
Lotissement Mlézi,

www.europe-a-mayotte.

Tribunal Administratif de Mamoudzou
731 boulevard Younoussa Bamana
97600 MAMOUDZOU
Téléphone : 02 69 61 18 56
Télécopie : 02 69 61 18 62
Courriel : greffe.ta-mayotte@juradm.fr

■ Traitement des informations comportant des données personnelles

Les informations recueillies lors de la passation de la présente procédure ainsi que dans le cadre de l'exécution de l'accord-cadre font l'objet de traitements informatiques par le GIPEAM.

Ces informations sont susceptibles de contenir des données permettant l'identification de personnes physiques, notamment :

- noms, prénoms, adresse professionnelle, fonctions, numéro de téléphone, numéro de télécopie, adresse de courrier électronique, certificat électronique et éléments de signature électronique de la ou des personne(s) qui, au sein du GIPEAM, sont chargées du suivi de la procédure de passation du marché public ;
- noms, prénoms, adresse professionnelle, fonctions, numéro de téléphone, numéro de télécopie, adresse de courrier électronique et, le cas échéant, certificat électronique et éléments de signature électronique de la ou des personne(s) présentant une candidature et/ou une offre dans le cadre de la procédure ;
- documents nécessaires à la procédure de passation du marché : avis d'appel public à la concurrence, dossier de consultation des entreprises, règlement de consultation, candidatures et offres des opérateurs économiques ainsi que les pièces justificatives qui y sont attachées.
- Ces traitements sont mis en œuvre pour la ou les finalités suivantes :
 - publication, transmission et mise à disposition par voie électronique des documents relatifs aux procédures de marchés réalisées par le GIPEAM soumis à la réglementation applicable au droit de la commande publique ;
 - réception par le GIPEAM des candidatures et offres liées à la passation du marché ;
 - tenue d'un journal des événements pouvant contenir notamment : la mention de la mise en ligne de l'avis d'appel public à la concurrence, du règlement de consultation, du dossier de consultation des entreprises et des modifications qui ont pu y être apportées, de la liste des personnes ayant téléchargé les documents, la mention de tous les échanges d'information intervenus avec ces personnes, les références des candidatures et des offres reçues ;
 - gestion de manière sécurisée des candidatures, des offres, des notifications et des courriers nécessaires à la passation du marché.

Ces données sont collectées et conservées de manière obligatoire pour les besoins de la procédure de passation ainsi que de l'exécution de l'accord-cadre et pour satisfaire aux obligations en matière de conservation des informations et documents imposées aux termes des articles L.2184-1, L. 2196-1, R.2184-1 et suivants du code de la commande publique.

CONTACT

1, rue du Receveur Madi Combo
Lotissement Mlézi,

www.europe-a-mayotte.

Ces données seront conservées pendant 5 ans à compter de la date de signature de l'accord-cadre s'agissant des données collectées pour les besoins de la procédure de passation (article R.2184-12 du code de la commande publique) et pendant 5 ans à compter de la fin de l'exécution de l'accord-cadre pour les données collectées pour les besoins de l'exécution de l'accord-cadre (article R.2184-13 du code de la commande publique).

Ces données sont destinées aux :

- personnes du GIPEAM chargées de la gestion de la présente procédure ;
- organismes publics, exclusivement pour répondre aux obligations légales.

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/679 dit « Règlement général sur la protection des données », les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, ainsi qu'un droit à l'information, à la portabilité des données, à la limitation du traitement, à ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage), un droit à définir des directives relatives au sort de vos données post-mortem et un droit de réclamation devant l'autorité de contrôle compétente. Ils peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits peut être effectué via l'adresse suivante : marches.gipeam@europe-a-mayotte.yt

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL, pour plus d'information : <https://www.cnil.fr>).

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : ... ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

CONTACT

1, rue du Receveur Madi Combo
Lotissement Mlézi,

www.europe-a-mayotte.yt



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique et ses annexes \(Légifrance\)](#)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG techniques de l'information et de la communication \(TIC\) du 30 mars 2021](#)

